

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 015 du 15 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 02 mars 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ et M. GORGUET,

MM. J.F. LALY, P. DERUY, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. WEEXSTEEN, C. AUDEGOND, C. TABARY, J.N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, Ph. LEFORT, E. BURDIK, M. FOULON, D. TABARY, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, J.M. LECORNET, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE
M. P. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. T. ROUCOU
M. J.M. LECORNET, absent et excusé, a été suppléé par Mme L. BEAUCHAMP
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE
M. C AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

Objet : Travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume - Demande de subvention OSMOCC.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la volonté de poursuivre la mise en cohérence du réseau viaire des voiries communautaires en procédant à la requalification du chemin des Anzacs à Bapaume.

Monsieur Le Président rappelle que cette voirie, classée d'intérêt communautaire, supporte un trafic conséquent de plus de 3700 véhicules / jour dont 550 poids lourds servant de contournement à la traversée de la commune de Bapaume et de desserte des zones d'activités communautaires pour la ZA du Moulin et la ZA des Anzacs. La chaussée présente de nombreuses déformations dues au trafic conséquent et nécessite une refonte complète de la voirie.

Monsieur le Président détaille les travaux de requalification qui sont envisagés et qui portent sur :

- La sécurité des usagers par une reprise de la chaussée existante, un élargissement de celle-ci (passage à 7m avec épaulement de part et d'autre de la chaussée),
- La réalisation d'un cheminement piétons et cycles en vue de poursuivre le maillage piétonnier et vélo sur l'ensemble du parc d'activités et de connecter les Zone d'Activités aux espaces d'habitat et de commerces à proximité de la commune de Bapaume,
- La création d'un mini giratoire au carrefour du Chemin des Anzacs avec le RD 7 (Route de Bancourt) en vue de fluidifier et de sécuriser le trafic de desserte des zones et le trafic de transit.

Monsieur le Président précise que l'ensemble de cette opération a été estimé par le Cabinet Verdi, maître d'œuvre à un montant de travaux de 1 085 200 € H.T.(valeur février 2018).

Outre les fonds d'État et départemental pour la création de la liaison mixte piétons/cyclistes, Monsieur le Président précise que cette opération est susceptible de bénéficier du soutien du Département à hauteur de 40 % pour l'ensemble des travaux réalisés au niveau du carrefour du chemin des Anzacs et du CD 7 au titre de la programmation OSMOCC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de solliciter l'aide financière départementale au titre de la programmation OSMOCC ;
- de solliciter la possibilité d'entreprendre les travaux en anticipation de l'aide départementale pour permettre une réalisation rapide de ce programme ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

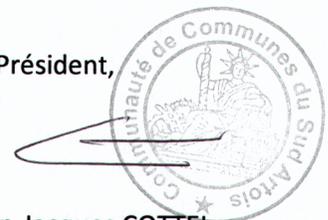
Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 15 mars 2018 et transmission
en Préfecture le 15 mars 2018

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2018-015 – 15/03/2018
Travaux de requalification
du chemin des Anzacs à Bapaume –
Demande de subvention OSMOCC.